

# au sommaire

- Le mot du Président
- Au commencement des actions environnement dans les CMA...
- Une nouvelle thématique engagée par le CNIDEP : santé-environnement
- Recherches de solutions adaptées aux entreprises
- Assistance directe aux entreprises
- Diffusion des connaissances et des pratiques
- Nos partenaires
- Les 4 sites internet du CNIDEP

Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises

# le bulletin d'information CNIDEP

Juillet 2013

## hors série spécial 10 ans du CNIDEP

2003



2004



2006



2007



2009



2011



## Le mot du Président

« Je tenais à faire honneur aux 10 ans du CNIDEP, Pôle d'Innovation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle en matière de développement durable et d'environnement dans les entreprises artisanales.

**Le CNIDEP est le fruit de 20 ans d'expérience**, et je tiens là à souligner le côté visionnaire de mes prédécesseurs qui ont su voir dans les questions d'environnement, un enjeu stratégique.

Les dix premières années ont été passées à développer les compétences en lançant des grandes études sur les thématiques déchets, assainissement et maîtrise de l'énergie. En juillet 2003, **le CNIDEP a reçu la labellisation de Pôle d'Innovation Technologique de l'Artisanat** par la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services : les dix années suivantes ont ainsi été consacrées à l'assise du Pôle au niveau national en jouant à la fois sur l'accompagnement technique d'un réseau de conseillers au sein des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et au développement d'outils pratiques directement utilisables au sein des entreprises.



M. Jean-Marie BENOIT, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle

Aujourd'hui le Pôle abrite **une équipe de sept personnes** qui œuvrent à développer des outils et des services innovants en ayant toujours à l'esprit d'avoir des solutions clés en main à destination des artisans. Dans un souci d'être toujours au plus près des attentes des artisans, je souhaite m'assurer de l'adéquation entre leurs besoins et les meilleures solutions techniques environnementales disponibles. »

Jean-Marie BENOIT,  
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle

## Au commencement des actions environnement dans les CMA....

En 1991, le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, Gérard Degron, accueille Bernard Lo Cascio, un stagiaire chargé de mener une étude sur les questions relatives à la prise en compte de l'environnement dans l'artisanat. Après avoir analysé les enjeux de la protection de l'environnement pour les entreprises artisanales, il propose alors un programme d'actions réaliste.

Ainsi en 1993, partant du constat que tout reste à faire, l'Etat, le Conseil Régional de Lorraine et le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle apportent le soutien financier suffisant à la **création du premier poste en France de conseiller en environnement** en Chambre de Métiers. Bernard Lo Cascio travaille d'abord sur la mise en place d'études pour identifier les problématiques de l'artisanat et en particulier sur celle des déchets.



Très rapidement les études et les opérations se multiplient sur d'autres thématiques environnementales, et l'équipe s'agrandit.

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat ont suivi un parcours parallèle, avec le développement d'un réseau qui compte aujourd'hui environ 80 conseillers environnement ayant l'expérience pour mener à bien des actions collectives sur leur territoire.

A l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de labellisation de son service environnement, la CMA54 tient à remercier l'ensemble des partenaires techniques et financiers du CNIDEP grâce auxquels de nombreuses initiatives voient le jour. Le dynamisme de ce réseau fait bénéficier à l'ensemble des artisans des meilleures solutions environnementales possibles.

## Une nouvelle thématique engagée par le CNIDEP en 2012 Santé - environnement



**A la source de nombreuses atteintes à l'environnement par les entreprises : l'usage de produits chimiques.** Qu'ils agissent sur l'eutrophisation, la pollution toxique des sols, la perturbation endocrinienne de la faune ou la création d'ozone troposphérique, les risques des produits méritent d'être mieux connus et gérés. Outre les impacts environnementaux, certains produits professionnels peuvent également toucher la santé des personnes, en particulier les utilisateurs mais parfois même les clients.

**Omniprésents dans l'artisanat, les produits chimiques font partie du quotidien de la plupart des professions. Mais les risques liés à leur utilisation (ainsi que les pratiques d'évitement des risques) ne sont pas toujours connus.**

Le CNIDEP a démarré en 2012 une étude visant à connaître et à maîtriser les impacts environnementaux et sanitaires des produits de l'artisanat. L'objectif est d'améliorer les connaissances et les pratiques, et d'amorcer un virage lourd de l'artisanat vers une substitution progressive des mélanges les plus dangereux.

Il s'agit de recenser les produits, les usages qui en sont faits et les pratiques des entreprises en termes de stockage, de protections, de rejets et de gestion des déchets. Dans un second temps, le niveau de risque de chaque famille de produits est évalué grâce à un outil de hiérarchisation du risque chimique adapté à l'artisanat. Les produits identifiés comme prioritaires font l'objet d'une diffusion auprès des artisans (notamment sous forme de fiches d'informations), avec les dangers et les précautions à prendre.

Un volet important est accordé à la substitution : le CNIDEP met en place des tests de produits moins impactants sur la santé et l'environnement. S'ils satisfont également aux critères d'exigence et de maîtrise des coûts pour les professionnels, ces produits seront conseillés en remplacement des produits classiques.

Cette étude de terrain vise dans un premier temps les produits utilisés dans une dizaine de métiers :

- Automobile
- Traitement de surfaces
- Travail des métaux
- Menuiserie
- Travaux paysagers
- Imprimerie
- Pressing
- Coiffure
- Boulangerie-pâtisserie
- Boucherie-charcuterie-traiteur

## Recherches de solutions adaptées aux entreprises

## Etude « Maîtrise de l'énergie dans l'artisanat »

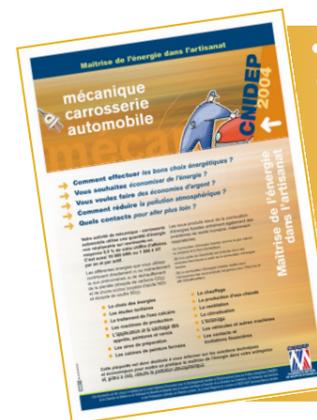
Pour comprendre les enjeux énergétiques dans les entreprises artisanales, le CNIDEP a commencé **une étude en 2001**, pour analyser les consommations, identifier et mettre en œuvre des solutions énergétiques économes et respectueuses de l'environnement. Cette étude a duré 3 ans, et **120 diagnostics énergie** ont été réalisés en entreprise.

**9 métiers ont été étudiés** : menuiserie-ameublement, scierie, mécanique et carrosserie automobile, boucherie-charcuterie-traiteur, boulangerie-pâtisserie, arts graphiques, mécanique générale, traitements de surfaces et nettoyage à sec.

En 2003, un rapport très complet pour chaque type de métiers a été rédigé. On y retrouve le recensement des pratiques énergétiques avec le descriptif des équipements et de leurs consommations par poste énergétique. Les ratios calculés permettent d'avoir un aperçu des standards dans la profession.

Suite à cette étude, **des guides** sur la maîtrise de l'énergie ont été rédigés en 2004 pour présenter l'état des lieux et les bonnes pratiques. **11 thèmes** y sont abordés :

- le choix des énergies,
- les études tarifaires,
- le traitement de l'eau calcaire,
- les machines de production,
- le chauffage,
- la production d'eau chaude sanitaire,
- la ventilation,
- la production de froid,
- la climatisation,
- l'éclairage,
- les contacts et incitations financières.



**L'étude énergie a été remise à plus de 130 personnes** lors de leur participation aux journées techniques énergie du CNIDEP **depuis 2005**. Les guides sont disponibles sur le site internet : [www.cnidep.com](http://www.cnidep.com).

**Cette étude, qui va être remise à jour avec les données des diagnostics énergie réalisés par les CMA de France, a abouti à la création de l'outil ARTI'NERGIE : en effet, alors qu'elle a permis de chiffrer les consommations d'énergie par rapport à différents process, l'outil permet, quant à lui, de calculer directement ces consommations en direct.**

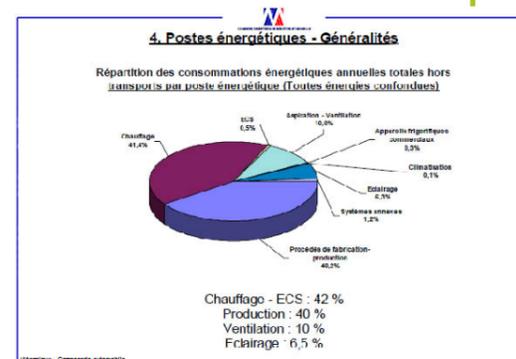
## ARTI'NERGIE

- Boulangerie-Pâtisserie-Chocolaterie
- Boucherie-Charcuterie
- Scierie
- Coiffure
- Automobile
- Pressing
- Mécanique générale
- Prothèse dentaire
- Menuiserie
- Imprimerie

**10 métiers traités par l'outil**

**Développé en 2010** afin de réaliser des pré-diagnostic énergétique en entreprise artisanale, ARTI'NERGIE peut traiter **10 métiers** en prenant en compte les particularités de chaque type d'entreprise.

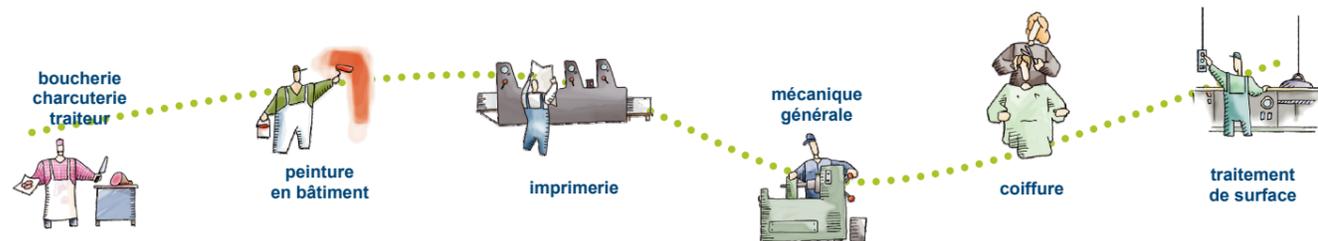
**17 diffusions** depuis sa création à des conseillers environnement des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.



# Etude préalable au développement de technologies propres et économes dans l'artisanat

Cette étude, **réalisée en 1999** par la Chambre des Métiers de Meurthe et Moselle en collaboration avec le NANCIE-CRITT EAU-ENVIRONNEMENT, avait pour but de rechercher les **moyens techniques pour réduire les consommations et les pollutions de l'eau** dans les entreprises artisanales par un développement des technologies propres et une **meilleure gestion des déchets dangereux**. En effet, à cette époque, peu de connaissances étaient disponibles sur le sujet.

Les **six secteurs d'activités** retenus dans le cadre de cette étude étaient :



Les différentes étapes de cette étude ont été déclinées comme suit :

**Phase 1 : Connaissance de l'état initial** par la réalisation de **41 prédiagnostics** et de **96 prélèvements** afin de caractériser les eaux usées d'entreprises artisanales (nature & charge polluante classique), de vérifier leur conformité par rapport aux normes de rejets en réseau d'assainissement et de quantifier les consommations d'eau pour chacun des procédés identifiés dans les différents secteurs d'activités ;

**Phase 2 : Identification de technologies propres** par interrogations des constructeurs et fournisseurs et en s'intéressant aux techniques innovantes dans le domaine du traitement de l'eau ;

**Phase 3 : Définition d'actions prioritaires à mener** (conseils, diagnostics approfondis, démonstration d'équipement en entreprise, réunion d'information, montage de formation, etc.) et recherche de propositions concrètes pour permettre aux artisans de mener à bien la gestion des effluents au sein de leurs entreprises (développement de technologie ou transfert de technologies existantes aux petites entreprises, études de gestions collectives des déchets, montage d'opérations collectives, etc.).

Cette étude préalable est à l'origine du montage de l'action Validation Environnementales de MATériels (VEMAT) et de l'organisation de journées de formation intitulées « Gestion des Eaux et Technologies Propres » à destination de conseillers environnement.

## Validations techniques

Les validations techniques ont pour objectif de **tester des équipements** permettant soit :

- de **réduire la pollution** émise par prétraitement de celle-ci,
- de **réaliser des économies d'énergie**,
- de **réduire la production de déchets**.

Cette méthodologie (réalisation d'un essai en condition réelle d'utilisation auprès d'un artisan volontaire) a été développée par le CNIDEP depuis 2008 afin de disposer d'une **évaluation** ne reposant pas exclusivement sur les dires et documentations techniques transmises par les fournisseurs. Car la simple étude des documents fournis par les fabricants ne permet pas, contrairement au test en conditions réelles :

- de détecter d'éventuels défauts de conception ou « maladies de jeunesse »,
- d'identifier leur inadéquation à l'activité et/ou aux habitudes de travail des artisans,
- de mesurer leur efficacité réelle et le gain environnemental/énergétique qu'on peut en attendre.

Depuis 2008, le CNIDEP a testé **37 équipements** dont :

- 3 pour les **pressings**
- 4 pour les **métiers de bouche**
- 11 pour les **métiers du bâtiment**
- 17 pour les **métiers de l'automobile**
- 2 pour les **imprimeries et photographie**



Les validations techniques vont être étendues à l'**étude de produits de substitution**, l'objectif étant d'identifier des produits ayant moins d'impacts sur l'environnement mais aussi sur la santé.

## Recherches de solutions adaptées aux entreprises

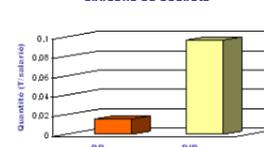
## Etude sur les déchets des entreprises artisanales

Partant du constat qu'aucune étude n'avait jusqu'alors été menée sur les déchets des artisans, le CNIDEP a mené en 1995 la première étude sur les déchets produits par les entreprises artisanales de Meurthe-et-Moselle.

Cette étude a permis **d'obtenir pour la première fois des ratios de production de déchets** par activité et par salarié. Elle a également mis en évidence les filières déchets à améliorer, et permis **d'orienter les opérations collectives** à mener dans certains secteurs (Point Vert Auto, Pressing Propre...).

# DECHETS EGIDA... un outil très demandé, la 2<sup>ème</sup> version programmée pour 2015

Répartition de la production annuelle de déchets



Famille de déchets	T/salarié/an	%
Déchets Dangereux (DD)	0,0156	13,90%
Déchets Industriels Banals (DIB)	0,0966	86,10%
Total	0,1122	100,00%

En 2006, le CNIDEP a initié une nouvelle **étude du gisement des déchets des artisans**. Cette étude, effectuée à partir de **1000 enquêtes en entreprises** réalisées par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et le CNIDEP, a donné naissance à un outil permettant d'estimer le gisement des déchets des artisans sur un territoire, nommé **EGIDA**.

Les activités artisanales ont été choisies en fonction de leur présence sur le territoire national et de la production de déchets. **22 activités sont ainsi représentées** dans EGIDA, parmi lesquelles :

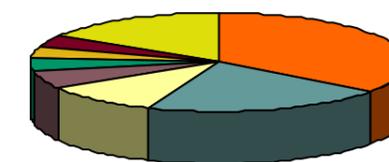
- **le bâtiment** (menuiserie, maçonnerie, peinture...),
- **les métiers de bouche** (boucherie, boulangerie...),
- **les services** (coiffure, fleuriste...).

L'outil a eu un franc succès depuis, et a été diffusé **200 fois** aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat, délégations ADEME(s), Agences de l'Eau et surtout aux collectivités.

Fort de ce succès, le CNIDEP a décidé de **créer un nouvel outil EGIDA V2**, plus complet et plus pratique, avec des **ratios mis à jour**. **2 nouveaux métiers** ont été ajoutés : l'isolation et la petite restauration, pour les problématiques déchets qu'ils présentent (programmes de rénovation énergétique en France, et collecte progressive des déchets organiques). Le travail d'enquêtes en entreprises a commencé fin 2012. **500 enquêtes doivent être faites cette année** par les CMAD de la Région Centre et le CNIDEP, **et 500 en 2014** par les autres CMA volontaires.

Pour 2014, plusieurs Chambres de Métiers et de l'Artisanat ont déjà manifesté leur désir de réaliser les enquêtes déchets : la Région Languedoc-Roussillon, la Seine et Marne, l'Essonne et la Nouvelle-Calédonie. La 2<sup>ème</sup> version d'EGIDA devrait être disponible pour 2015. Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat peuvent encore manifester leur intérêt pour réaliser les enquêtes pour 2014, jusque septembre 2013.

Diffusions d'EGIDA



- Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Collectivités
- Conseils Généraux et Conseils Régionaux
- Syndicats de traitement des déchets
- Agences de l'Eau
- ADEME et délégations régionales
- Fédérations professionnelles
- Autres

**PRESSING  
PROPRE**



ne  
froissons  
pas  
la nature

## Pressings : une première opération en 1996, une opération nationale en 2012 !

Les pressings utilisent depuis les années 50 un solvant chloré appelé le perchloroéthylène pour le nettoyage des textiles. Ce solvant est un produit dangereux, qui doit être éliminé par un prestataire agréé. En 2002 par exemple, les 200 pressings de Lorraine produisaient 130 tonnes de déchets de perchloroéthylène et de cartouches de filtration.

De 1996 à 1999, le CNIDEP a participé, avec l'Union Régionale de l'Entretien des Textiles Lorraine, l'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine à l'opération « **Pressing Propre, ne froissons pas la nature** ». Les pressings y adhérant s'engageaient à **faire éliminer leurs déchets dangereux correctement**, et recevaient en contrepartie une **aide financière et technique** pour l'élimination de ces boues et le renouvellement des machines de nettoyage à sec.

Cette dynamique de bonne gestion des déchets dangereux lancée en Meurthe-et-Moselle, a été ensuite reprise progressivement par les autres départements français pour obtenir une couverture nationale après quelques années.

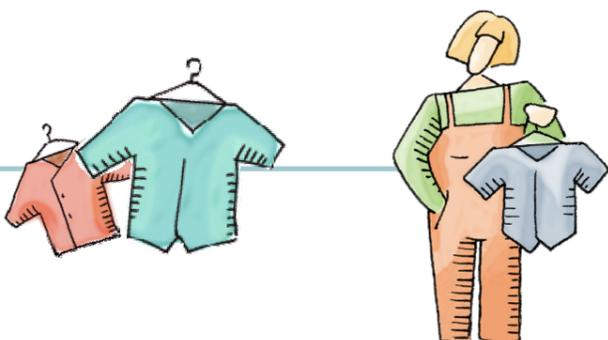
En 2009, la parution d'un nouvel arrêté ICPE\* régissant l'activité des pressings a fait ressortir d'autres problématiques dans les pressings, en particulier la pollution de l'air par le solvant. Suite à ce constat, la première **Opération nationale pour l'amélioration des pratiques environnementales dans les pressings** est née de la collaboration de la Fédération Française des Pressings et Blanchisseries avec le CNIDEP et l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Cette opération, financée par l'ADEME nationale, a été lancée fin 2011 pour une durée de 2 ans.

● **83 conseillers environnement** formés par le CNIDEP entre 2009 et 2013 (voir carte).

● **351 prédiagnostics et 81 accompagnements** réalisés à ce jour par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et la FFPB, sur un objectif de 500 et 250 d'ici fin 2013. (chiffres FFPB avril 2013)

Depuis la parution du nouvel arrêté ICPE fin 2012, la principale problématique, outre la ventilation du pressing, devient le **remplacement des machines fonctionnant au perchloroéthylène** par des machines fonctionnant à l'eau ou avec des solvants non chlorés. **Des aides financières** ont été débloquées à ce titre, par les Agences de l'Eau, les CARSAT, l'ADEME nationale ainsi que le RSI. Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle participe également à l'aide à l'investissement des pressings.

\*ICPE : Installations classées pour la Protection de l'Environnement



## Assistance directe aux entreprises Opérations collectives

## Relais vert auto

Confrontés quotidiennement à la difficulté de gérer seuls leurs déchets, les professionnels de l'automobile, représentés par le Conseil National des Professionnels de l'Automobile (CNPA) Lorraine, ont pris l'initiative de mettre en œuvre l'opération RELAIS VERT AUTO en Lorraine dès 2000.

Cette opération a été pilotée pendant trois ans à son lancement par la **Chambre de Métiers et de l'artisanat de Meurthe et Moselle** qui a ensuite naturellement passé le relais au syndicat professionnel. Ce concept a permis de proposer aux professionnels de la réparation automobile une réponse collective à la gestion de leurs déchets et de promouvoir les garages qui s'engagent en leur attribuant, sous certaines conditions, la signalétique RELAIS VERT AUTO. Cette démarche a porté ses fruits car elle est rentrée pleinement dans leur quotidien.



Ici, on recycle  
les déchets  
de votre véhicule

## Construction de bâtiments artisansaux économes en énergie

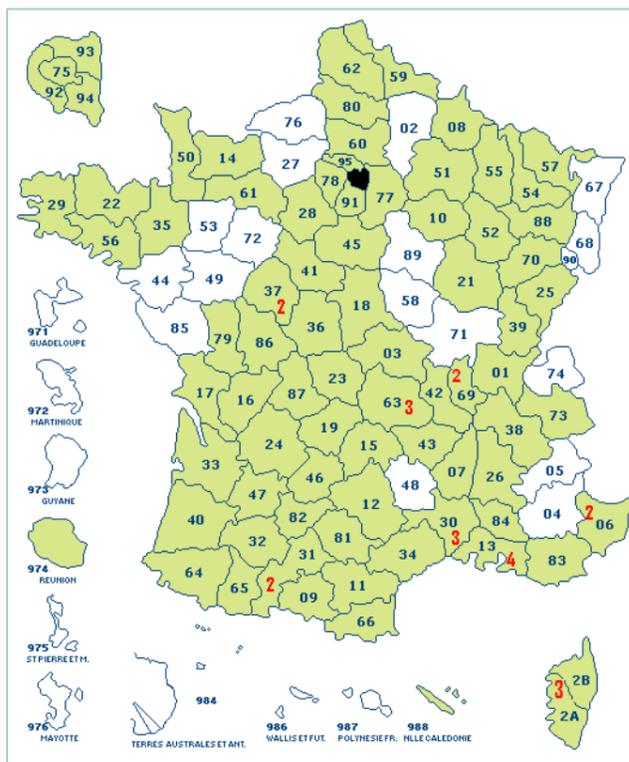


Dans le dernier bulletin d'information, le CNIDEP présentait l'opération d'éco-construction de 5 garages automobiles, subventionnée par la Région Lorraine et dont le but est de définir la faisabilité de l'accompagnement technique et financier des très petites entreprises dans la construction de locaux économes en énergie. Cette opération collective permettra par la suite de rédiger un socle de règles pouvant être mutualisées pour toutes les entreprises.

Le rôle du CNIDEP est de réaliser l'accompagnement technique du projet en termes d'étude initiale de suivi de chantier, et d'analyse des consommations énergétiques de l'entreprise.

Dans un premier temps, l'agence d'architecture AUP a été recrutée par appel d'offre, afin d'intégrer l'équipe d'assistance à Maîtrise d'ouvrage de cette opération. Le CNIDEP a également sondé le marché technique pour connaître les différentes technologies en matière d'infiltrométrie / thermographie et s'est doté d'équipements pour vérifier l'étanchéité à l'air des bâtiments (porte soufflante, logiciel de traitement des données, caméra thermique ...).

Le CNIDEP suit actuellement les chantiers qui sont en cours de réalisation, en partenariat avec le cabinet d'architecture.



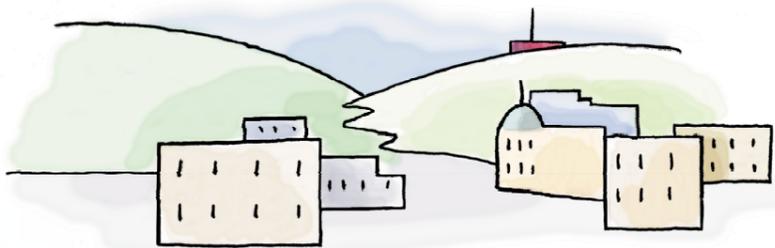
## Professionnels du bâtiment 2007 - 2009 : opération Artisan Durable

Cette opération régionale visait la montée en compétence des artisans du bâtiment aux défis de l'écoconstruction. L'objectif de cette opération collective était d'aider le secteur du bâtiment artisanal à appréhender et à s'investir dans la construction et la rénovation écologique de bâtiments, et ce quel que soit leur niveau de départ.

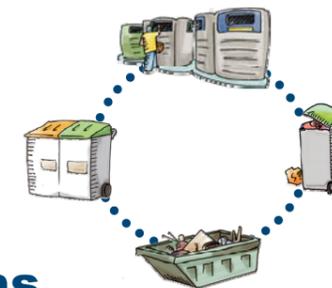
- Information de tous les artisans du bâtiment lorrains
- Sensibilisation de 323 professionnels lors de réunions d'information.
- Formation de 184 artisans (formation d'une journée conçue par la CMA54).
- Création du site internet [www.artisans-durables.fr](http://www.artisans-durables.fr), visant à promouvoir auprès du grand public les artisans du bâtiment compétents (acceptation des inscriptions sur critères). Une quarantaine d'entreprises sont actuellement inscrites sur le site internet [www.artisans-durables.fr](http://www.artisans-durables.fr).
- Recensement de centaines de formations à disposition des artisans sur cette thématique sur l'ensemble du territoire français.
- Un partenariat avant-gardiste sur ce sujet, réunissant les 4 Chambres de Métiers lorraines, la CAPEB et la Fédération du Bâtiment, l'ADEME et le Conseil Régional de Lorraine.

### À retenir :





# Assistance directe aux entreprises et aux collectivités



## Accueil des artisans en déchèteries... 10 ans déjà !



### Les collectivités

Les collectivités sont les acteurs incontournables de l'accompagnement des entreprises artisanales sur leur territoire. Elles sont nombreuses à avoir des compétences dans plusieurs domaines de l'environnement :

- **La gestion et la prévention des déchets** : la collectivité met au service des particuliers des moyens de collecte et de gestion des déchets peuvent répondre aux besoins des entreprises artisanales. Les actions concertées entre les collectivités et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat trouvent toute leur pertinence que ce soit au niveau de l'accueil en déchèterie, la mise en place de la redevance incitative, des actions collectives territoriales...
- **La maîtrise de l'énergie** : des actions pilotes sont mises en place pour accompagner les petites entreprises dans l'évolution de leurs locaux et pour accompagner les artisans du bâtiment dans le développement de leur marché de l'efficacité énergétique.
- **Les rejets des entreprises** : des opérations voient le jour sur le territoire permettant aux entreprises de s'équiper en technologies propres et assurant ainsi des rejets conformes aux attentes de la collectivité.

La collaboration avec les collectivités permet donc de mutualiser les moyens techniques, de diminuer les coûts et ainsi d'augmenter l'attractivité du territoire vis-à-vis des entreprises artisanales car on oublie souvent que proposer aux entreprises des solutions pour limiter leurs contraintes du quotidien favorise leur développement.



Découvrez la liste des collectivités accompagnées par le CNIDEP sur :

[http://www.cnidep.com/cnidep\\_et\\_collectivites.html](http://www.cnidep.com/cnidep_et_collectivites.html)



### Un exemple avec Brest Métropole Océane

Le CNIDEP a accompagné Brest Métropole Océane au travers de sa Société Publique Locale Eau du Ponant sur la mise en place d'une action collective concernant la **gestion des rejets et des déchets dangereux** en partenariat avec la collectivité, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les organisations professionnelles.

Un état des lieux portant sur le tissu d'entreprises présentes sur le secteur géré par la SPL Eau du Ponant a été réalisé par le CNIDEP. Elle a permis de hiérarchiser les métiers sur lesquels devaient porter l'action de la SPL au travers de ses visites-diagnostic futures. Le premier secteur qui sera investigué est celui de l'automobile.

De plus, une formation aux bonnes pratiques des artisans et aux éco-technologies disponibles sur les différents métiers identifiés lors de l'état des lieux a été dispensée au personnel de la SPL Eau du Ponant chargé de réaliser les futures visites-diagnostic.

Par ailleurs, le CNIDEP a participé à l'élaboration des prescriptions techniques qui seront jointes en annexe des futures autorisations de déversement délivrées par la collectivité.



L'accueil des professionnels en déchèteries n'a cessé d'évoluer depuis 10 ans. Tantôt accueillis gratuitement par les collectivités, tantôt bloqués à l'entrée, **les artisans ont parfois du mal à trouver une solution pérenne pour leurs déchets** en petites quantités. Partant de ce constat, le CNIDEP et la Communauté Urbaine du Grand Nancy ont initié en 2000 **une démarche d'accueil des professionnels en déchèteries**, après passage d'une formation obligatoire au CNIDEP.



Le système d'accueil et la législation du déchet ayant beaucoup évolué en 10 ans, la mise en place du contrôle d'accès par le Grand Nancy en 2011 dans ses déchèteries a été l'occasion pour le CNIDEP de **former une nouvelle vague de chefs d'entreprise** à la prévention et la bonne gestion de leurs déchets. Pendant cette journée de formation sont notamment abordés la **prévention des déchets** et la gestion des déchets dangereux, mais également les **équipements de nettoyage d'outil**, et la **réglementation thermique**. La majorité des chefs d'entreprise qui suivent la formation sont en effet du bâtiment.

Cette formation a été suivie depuis 2011 par 291 chefs d'entreprise. L'accueil en déchèterie a été une porte d'entrée pour sensibiliser les métiers du bâtiment aux évolutions de leur métier en matière d'environnement.

### Accompagnement quotidien des entreprises : une évolution significative de la demande des entreprises

Pendant de nombreuses années, presque tous les appels d'artisans concernaient des problèmes d'élimination de leurs déchets. Depuis que le conseil en matière d'environnement existe à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, la demande et les besoins des entreprises ont gagné en maturité.

Au début du service, l'assistance directe aux entreprises prenait principalement deux formes : de l'**information sur la gestion des déchets** et des **prédiagnostics** réalisés dans le cadre des études du CNIDEP.

En 2013, la demande des professionnels a évolué sur plusieurs aspects :

- En une quinzaine d'années, **la proportion d'artisans voulant concrètement améliorer l'environnement au sein de leur entreprise a doublé** : de 26% en 1996, elle est passée à 51% en 2012 (source : enquête triennale de la CMA54).
- Les professionnels ont progressivement bien intégré les problématiques environnementales propres à leur activité. Du coup, les demandes, plus ciblées, ne se limitent plus à la seule gestion de leurs déchets mais peuvent toucher tous les thèmes de l'environnement en fonction des besoins de l'entreprise.
- Le CNIDEP est régulièrement sollicité par des créateurs d'entreprises formés en Stage de Préparation à l'Installation mais aussi de plus en plus par des artisans en activité, de son département voire d'ailleurs.

● **Le nombre d'accompagnements techniques ainsi que l'accompagnement dans le cadre de montage de dossiers d'aide a été multiplié par 4** depuis la création du Pôle. Ces accompagnements nécessitent parfois de réaliser un diagnostic de la situation de l'entreprise, avant de rechercher les solutions qui lui seront les plus adaptées.

Comme les artisans sont de plus en plus proactifs pour intégrer l'environnement dans leur entreprise, cela permet au CNIDEP de proposer de nouveaux sujets d'accompagnements aux entreprises, comme par exemple la prise en compte du risque chimique, le développement d'un management environnemental ou la réponse à des appels d'offre à caractère environnemental. A titre d'exemple, **le CNIDEP accompagne les entreprises artisanales de l'agglomération nancéienne sur le Livret Vert de la Communauté Urbaine du Grand Nancy**. Ce Livret Vert intègre des critères environnementaux dans les appels d'offre de la collectivité. Il s'agit d'aider les entreprises à valoriser leurs efforts environnementaux, qu'elles ont parfois du mal à transcrire dans leur réponse aux appels d'offre.

## 417 Fiches techniques disponibles à destination des artisans

Depuis la création du pôle, **plus de 430 fiches ont été créées** à destination des artisans et des créateurs-repreneurs.. Nombre d'entre elles ont été modifiées (et certaines supprimées car ne répondant plus à des problématiques actuelles) pour cadrer avec les évolutions des métiers portant le nombre de fiches actuelles à 417.

Elles traitent des préoccupations environnementales des artisans : sujets **techniques, points réglementaires ou questions d'actualité**. Et ce, sur des thématiques aussi diverses que la gestion des déchets ou la maîtrise de l'énergie, les pollutions de l'eau, des sols et la santé-environnement, mais aussi les Installations Classées, les écolabels...

**Pour diffuser auprès des artisans les résultats des grandes études du CNIDEP, une douzaine de guides ont été rédigés sur l'énergie, l'eau, les Validations Environnementales de MATériel.**



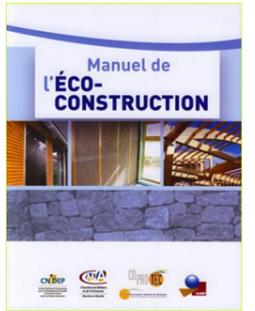
Tous ces documents sont mis à disposition des relais du CNIDEP et des organisations de l'artisanat



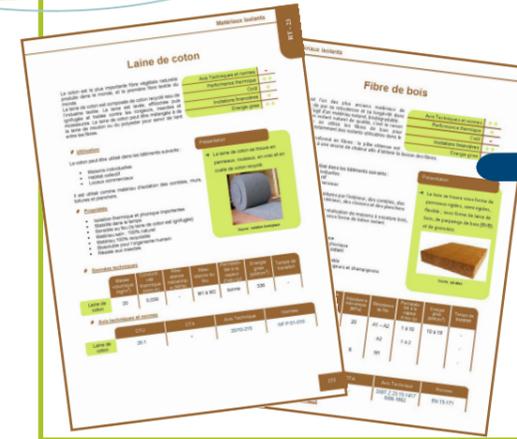
## Le Manuel de l'éco-construction à destination des professionnels du bâtiment et des donneurs d'ordres

Avec les nouvelles problématiques de la construction durable, le CNIDEP a voulu accompagner les artisans et les institutionnels dans leurs choix et les aider à élaborer des projets performants et respectueux de l'environnement.

C'est pourquoi, **en 2009**, le CNIDEP a piloté la réalisation d'un guide de l'éco-construction qui présente **différents fiches sur les aspects techniques et réglementaires, et sur plusieurs matériaux et équipements**.



- **3 pôles d'innovation** (CNIDEP, COPROTEC, et IUMP) pour la rédaction de ce guide.
- **3 grands chapitres** qui présentent chaque grande étape de la réalisation d'un chantier.
- **17 sous-chapitres** (ex : obligations réglementaires, aides financières, matériaux isolants, ventilation,...).
- **88 fiches réalisées**.
- une version informatique et une version livre parue aux Editions Parisiennes.
- **275 diffusions informatiques et 387 exemplaires vendus** par les Editions Parisiennes depuis 2010.



## Les colloques organisés par le CNIDEP

Le CNIDEP a fait le choix d'organiser **trois colloques à portée nationale** en définissant les thématiques abordées, en gérant la logistique, et en choisissant les intervenants.

### Edition 1999 : 230 participants

- La gestion des déchets,
- La certification environnementale, les partenariats...
- La maîtrise de l'énergie,
- Les réseaux d'assainissement et les eaux usées.

### Edition 2004 : 150 participants

- La protection de l'environnement : enjeux et moyens pour l'ADEME et les agences de l'eau, partenariat artisanat et collectivité,
- Financement du service de collecte des déchets des petites entreprises,
- Gestion des déchets des petites entreprises,
- Conséquences des pollutions diffuses sur les réseaux, les stations d'épuration et la qualité des boues.

### 2009 : 300 personnes (80 intervenants ; 18 exposants, 200 participants)

- 12 ateliers sur l'isolation, l'étanchéité à l'air, les étapes de la rénovation, le coût de la performance, les énergies renouvelables, la compétence des entreprises, des exemples de réalisations de bâtiment éco-construits...
- Une visite du chantier du futur bâtiment du CNIDEP,
- Un salon professionnel : démonstration du savoir-faire d'artisans du bâtiment et de fournisseurs de matériaux.



## Le CNIDEP dans la presse

Depuis 2006, plus de **50 articles** abordant les sujets d'études du CNIDEP sont parus dans la presse régionale et nationale et **une dizaine de reportages** a été réalisée.



### Le Républicain Lorrain



## Le bâtiment du CNIDEP construit en 2009

Peu de bâtiments éco-construits font l'objet d'un suivi détaillé.

Le CNIDEP a fait le choix stratégique de réaliser un suivi complet de son bâtiment afin d'étudier son évolution dans la durée. La totalité des résultats est publiée sur le site internet dédié [www.batiment-cnidep.eu](http://www.batiment-cnidep.eu) :

- **Visite 3D du bâtiment,**
- **Description du projet,**
- **Résultats du suivi du bâtiment 3 ans après sa construction :**
  - Mesure de la performance énergétique poste par poste,
  - Mesure de la qualité de l'air avec 3 campagnes de mesures,
  - Mesure des champs électromagnétiques et électriques,
  - Réalisation de tests d'étanchéité,
  - Réalisation d'une analyse de cycle de vie complète du bâtiment tant sur l'enveloppe que sur l'équipement intérieur.
- **Ses caractéristiques :**
  - Répond aux 14 cibles HQE,
  - Consommation électrique de 458,50 € HT soit **38,20€ HT/mois**, pour 366 m<sup>2</sup>
  - Bilan thermique nul,
  - Conception bioclimatique,
  - Chauffage basé sur des énergies renouvelables,
  - Isolation et étanchéité à l'air performantes,
  - Intégration paysagère,
  - Matériaux sains.



Nominé en 2008 au **PREBAT** (Programme de Recherche et d'Expérimentation sur l'Energie dans le Bâtiment) de l'ADEME, il a également été récompensé par le **Prix LQE** (Lorraine Qualité Environnement) dans la catégorie « Bureaux » en 2011.

**Plus de 800 visiteurs depuis 2009 :** exposition permanente accessible au public, visites commentées du bâtiment et matériauthèque évolutive présentant différentes familles de produits de l'écoconception.





# Nos partenaires

Les opérations et études présentées ont été réalisées grâce au soutien de ces partenaires :

- ADEME
- Agences de l'Eau :
  - Adour-Garonne
  - Artois-Picardie
  - Loire-Bretagne
  - Rhin-Meuse
  - Rhône-Méditerranée-Corse
  - Seine-Normandie
  - Air Lorraine
  - APCA
  - APCMA
  - CAPEMM
  - CARSAT
  - CAUE 54
  - CCI France
  - Centres techniques
  - CETE de l'Est
- CFA et lycées
- Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat et Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Collectivités territoriales
- Communauté Urbaine du Grand Nancy
- Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
- Conseil Régional de Lorraine
- Crittbois
- DGCIS
- DREAL
- Institut Supérieur des Métiers
- Ineris
- LQE
- Luxinnovation
- Maison de l'Emploi du Grand Nancy
- Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
- ONEMA
- Organisations professionnelles
- Pôles d'Innovation
- REEL
- UEAPME
- Universités et écoles
  - EEIGM (Ecole Nationale Supérieure en Génie des Matériaux)
  - ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy) - ENSGSI (Ecole Nationale Supérieure en Génie des Systèmes Industriels)
  - ICN (Institut Commercial de Nancy)

## Plus d'1 million de visiteurs depuis leur création !

Les 4 sites internet du CNIDEP : vecteurs d'information permettant de contribuer à la sensibilisation des artisans et de leurs salariés et centres de ressources destinés à un large public.



[www.cnidep.com](http://www.cnidep.com)

le site général du CNIDEP sur lequel sont présentés ses services, études et actualités...



[www.artisans-durables.fr](http://www.artisans-durables.fr)

le site pour rechercher un artisan durable en Lorraine



[www.ecomet.fr](http://www.ecomet.fr)

le site dédié à la sensibilisation à l'environnement des jeunes en apprentissage



[www.bâtiment-cnidep.eu](http://www.bâtiment-cnidep.eu)

le site dédié au suivi des résultats du bâtiment du CNIDEP

© Le bulletin d'information du CNIDEP Centre National d'Innovation pour le Développement Durable et l'Environnement dans les Petites entreprises

Directeur de publication : Jean-Marie BENOIT  
Rédaction : CNIDEP  
Conception/réalisation/édition : Julie MUMBER  
Impression : CNIDEP  
Crédit photos : CNIDEP - CMA54 - Frédéric Mercenier  
Imprimé sur du papier recyclé  
Dépôt légal : juillet 2013 - ISSN n° 1771-8473



CNIDEP - 4 rue de la Vologne - 54520 LAXOU  
Tél. : 03 83 95 60 88 - Fax : 03 83 95 60 30  
Courriel : [cnidep@cnidep.com](mailto:cnidep@cnidep.com)  
Site Internet : [www.cnidep.com](http://www.cnidep.com)

Avec la participation financière de :

